

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre août, les membres du Comité syndical
la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	14
Dont suppléants	2
Dont représentés	1
Votants	15
Dont pour	15
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

M. COUET-LANNES Patrick, M.DARBO Nicolas, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann, excusé), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), M LESCOLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, , M. CANIZARES Yann, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme FERRANDO Chantal, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme UCHAN Samantha (pouvoir à Mme DUPLANTIE Marie-Claude)

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2021- D3 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL INFERIEURE A 10 % SANS IMPACT SUR L’AFFILIATION CNRACL

RAPPORT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Au regard de l'évolution des activités portées par le Syndicat, notamment de l'augmentation des tâches d'entretien et de désinfection engendrées par la prise en compte des protocoles sanitaires liés à la lutte contre le coronavirus, l'ouverture de l'Espace Jeunes en période périscolaire et la réorganisation des équipes mobilisées sur les différents sites du syndicat, Madame la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois ci-dessous avec une hausse ou une baisse inférieure à 10% sans impact sur l'affiliation CNRACL (seuil à 28 heures) :

Grade	Durée hebdo. moyenne	Nouvelle durée hebdo. moyenne
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,5 heures	21 heures
Adjoint d'animation	32 heures	33 heures

Ces modifications n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial et n'ont pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE : - d'adopter la proposition de Mme la Présidente telle que décrite dans le rapport

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs

PRECISE - que cette modification sera effective au 1^{er} septembre 2021
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Envoyé en préfecture le 27/08/2021

Reçu en préfecture le 27/08/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200064160-20210824-2021_D3-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Syndicat des Ecoles de la Région De Garlin
3, place de la Liberté
64330 GARLIN
05 59 04 78 64
contact@sivosgarlin.fr



Michèle PLANTE